



L'OACI ET LA TIACA RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

MONTREAL, le 18 avril 2013 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Association internationale du fret aérien (TIACA) ont signé une Déclaration d'intention aujourd'hui afin de renforcer leur coopération sur des questions techniques.

La déclaration a été signée officiellement à Dallas, au Sommet des dirigeants 2013 de la TIACA, par le Président de l'Association, M. Michael Steen, et par le Secrétaire général de l'OACI, M. Raymond Benjamin.

En vertu du nouvel accord, l'OACI et la TIACA travailleront plus étroitement sur la sûreté et la facilitation du fret et de la poste aériens ainsi que sur l'évolution des pratiques utilisant du papier vers des pratiques faisant appel à des moyens électroniques, la gérance de l'environnement, la libéralisation de l'accès aux marchés pour les services de fret aérien et la sécurité du fret aérien.

« L'OACI est reconnaissante de l'apport et des conseils qu'elle a reçus de la TIACA lorsqu'elle a commencé à tisser des liens plus étroits avec le secteur du fret aérien », a dit M. Benjamin. « Grâce à cet accord, qui appuiera dorénavant notre coopération future au travers d'une vaste gamme de priorités partagées, l'Organisation concentrera ses efforts à court terme à faire avancer ses cadres réglementaires avec les États et des acteurs de l'industrie, y compris la TIACA, vers une plus grande libéralisation des services de fret aérien », a-t-il ajouté.

M. Michael Steen a déclaré : « Il s'agit d'une autre percée très significative dans une nouvelle ère de collaboration entre notre industrie et les grands organismes de réglementation. L'OACI montre la voie dans des domaines cruciaux de l'aviation, comme la sûreté et l'environnement, et le Secrétaire général et son équipe ont indiqué clairement qu'ils voulaient nous rencontrer, écouter nos points de vue et participer à nos événements pour en apprendre davantage sur les besoins et les préoccupations de l'industrie du fret aérien. L'OACI considère vraiment le fret aérien comme le secteur vital qu'il est, et nous nous réjouissons de la possibilité d'aider cet important organisme mondial de normalisation à réaliser ses objectifs sur la base d'une plus grande compréhension des points de vue de notre secteur. »

L'OACI et la TIACA sont convenus de se consulter l'une l'autre, de conférer entre elles et de coopérer de façon continue, en plus d'assister à des réunions formelles. Elles se tiendront mutuellement informées des activités et programmes de travail prévus dans les domaines indiqués dans la Déclaration d'intention.

La TIACA, qui figure déjà sur la liste des organisations internationales qui peuvent être invitées à participer à des réunions de l'OACI, a accepté de diffuser de l'information sur les normes et pratiques recommandées, politiques et orientations techniques appropriées de l'OACI, ainsi que d'en promouvoir l'application par ses membres.

De plus, chaque partie invitera l'autre à se faire représenter par des observateurs aux conférences ou réunions mondiales et régionales concernant dans les domaines de coopération.

– 2 –

Ce nouvel engagement de l'OACI et de la TIACA fait suite à un communiqué conjoint sur un renforcement de la coopération dans le domaine du transport aérien de fret qui a été publié en octobre dernier au 26^e forum et exposition internationaux de la TIACA sur le fret aérien, tenu à Atlanta (Géorgie).

- 30 -

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.